



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**REALISATION
D'UNE RAMPE
D'ACCESSIBILITE
AU CCAS ET
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINGUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Dominique DERVOUOT
- Karine GALBRUN à Luc LAURENT
- Philippe NIMIS à Christiane JAFFREZIC
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX-BETHUIS
- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 21 mai 2019

Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, indique que la commune de Trégunc souhaite modifier l'accès au centre social d'action sociale (CCAS) afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettant à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements.

Ce projet consiste à :

- Améliorer le cheminement entre le stationnement adapté PMR et le CCAS ;
- Réduire la pente pour accéder au site en créant une rampe conforme aux normes existantes ;
- Supprimer les obstacles existants ;
- Agrandir les largeurs de passage.

De ce fait, la rampe extérieure d'accessibilité au bâtiment abritant le CCAS va être non seulement mise aux normes, mais également intégrée dans le cadre de la prochaine phase d'aménagement du bourg du fait de sa situation au cœur de bourg à proximité de la mairie.

Les travaux pourraient débuter en juin/juillet 2019 pour une fin des travaux avant la fin de l'année 2019.

Ces travaux feront l'objet d'une consultation.

Le budget de cette opération est estimé à 45 000 €, il est proposé de solliciter des subventions auprès de CCA dans le cadre des fonds de concours, de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL – thématique : mise aux normes et sécurisation des équipements publics) et du Département du Finistère.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Travaux de mise en accessibilité CCAS	45 000 €	Etat - DSIL	12 000 €	26,67%
		Département du Finistère	11 000 €	24,44%
		CCA - fonds de concours	11 000 €	24,44%
		Autofinancement	11 000 €	24,44%
TOTAL DEPENSES	45 000 €	TOTAL RECETTES	45 000 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 14 mai 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'une rampe d'accessibilité au CCAS, autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision et à solliciter les différentes subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 31 mai 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

